MULTIPAR DIVERSIFIE EQUILIBRE

Rapport semestriel au 30 Juin 2026

Forme juridique : Fonds Commun de Placement d Entreprise

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : PriceWaterHouseCoopers Audit

Sommaire

Etat du patrimoine 3
Répartition du portefeuille par Devise 4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique 5
Répartition du portefeuille par Pays 6
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres 7
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes 8

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	**323.72**
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	583,077.20
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	365.48
Autres instruments financiers	-
Créances	20,403.69
Total des actifs détenus par l'OPC	**604,170.09**
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-947.65
Emprunts	-
Dettes	-13,170.59
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	**590,051.84**

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	74.87	73.12
USD	23.95	23.39
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	**98.82**	**96.51**

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	98.82	96.51
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	**98.82**	**96.51**

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	13.99	13.66
- Irlande	28.20	27.54
- Luxembourg (Grand-Duché)	56.63	55.30
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	**98.82**	**96.51**

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	361,835,662.75	206,403,387.55
Total des mouvements	**361,835,662.75**	**206,403,387.55**

Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR001400OS30	C	C	208,018,159.59	16,453,755.6979	12.6425	EUR
FR001400OSI5	I	C	382,033,682.24	23,845,983.0896	16.0208	EUR
QS0002114GC6	CLASSIC	C	0.01	-	-	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.